

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MONTMIRAL
Séance du 7JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux le sept juillet à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Maire de la Commune.

Date de la convocation : 28 juin 2022 Date d'affichage : 28 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 8

Membres présents : SALVADOR Paul - GIEUSSE Jean-François - BERLIC Gisèle - BOUISSET Gilbert - DANGLES Pierre - BODEN Jeanne - GATUMEL Fabienne - MEDINA Stéphane -

Absents excusés sans procuration : CAMALET Anne -BRUGUIERE STELLA - RAUCOULES CELINE - DE PIERPONT Christian - BOSC Frédéric

Absents excusés avec procuration : MALET Christian procuration à BERLIC Gisèle - GEDDES Laurence procuration à DANGLES Pierre

Secrétaire de séance : GATUMEL Fabienne

N° 52 -07-2022

OBJET DE LA DELIBERATION : PARTICIPATION FINANCIERE M. CESARO Bastien

Bastien Cezaro est étudiant en première année de Master MEEF Histoire et Géographie à l'université Toulouse 2 Jean - Jaurès. Ancien élève de l'université Champollion d'Albi où il réalise sa Licence, il décroche en 2020 **le prix d'encouragement Émile Jolibois** pour ses recherches sur les comptabilités consulaires Castelnau-de-Montmiral, avant de continuer son enquête dans le cadre du Master Mondes Médiévaux à Toulouse.

Pour ses recherches, l'étudiant s'appuie sur un corpus de près de **2000 folii (pages)** de dépenses consulaires rédigées en occitan, ainsi que sur un fragment de compoix daté du XIVe siècle. Des comptabilités de métairies appartenant aux élites du bourg ont aussi été transcrites, traduites et analysées, ainsi qu'une multitude de documents fiscaux comme les rôles de taille qui ont permis de **reconstituer les plus grandes fortunes de Castelnau-de-Montmiral à la fin du Moyen Âge.**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une aide financière d'un montant de 1000 euros à M. Cesaro dans le cadre de ses recherches sur la commune de Castelnau de Montmiral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de verser une aide financière de 1000 € à M. César

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce versement.

Le Maire,
Paul SALVADOR



Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Délibération rendue exécutoire.

Transmise à la Préfecture le 28-7 2022 Publiée ou notifiée le 28-7 2022

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. »